

Conseil municipal du 7 novembre 2019

Le conseil municipal réuni le 7 novembre 2019 a examiné les points suivants :

**-Finances**

\*Adoption d'une décision modificative :

Diminution du compte 2121 : plantation d'arbres, différée , à hauteur de 10 000€

Augmentation du compte 21316 : 10 000€ pour installation d'un nouveau columbarium, de caves-urnes et d'un monument du souvenir.

\*Modification des tarifs du cimetière à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019

	<b>15ans</b>	<b>30 ans</b>	<b>50 ans</b>
concession simple 2,5m <sup>2</sup>		280	425
Concession double 5m <sup>2</sup>		560	850
Columbarium	230	400	760
Cave-urne	210	380	700

\*Rachat d'immeubles à l'EPF SMAF

Les parcelles AA15 ,AE80, AI 162, AL31, AL32 ayant fait l'objet d'un aménagement définitif, elles doivent être rachetées par la commune. Elles sont entièrement payées. Reste à acquitter le montant de la TVA :14 53,29€, récupérable par le FCTVA.

**-Personnel communal**

\*Attribution d'une prestation d'aide sociale aux agents en contrats aidés pour les fêtes de fin d'année.

Une somme de 1250€ est à répartir entre 5 agents au prorata de leur temps de présence

\*Modification du tableau des effectifs

Il est ouvert à compter du 15 novembre 2019 un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.